Journal Officiel de la République Tunisienne

Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

Mercredi 12 Sfar 1447
6 Août 2025

N° 114

41ème année

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces

Sommaire

Gestion de Sociétés

Homologation de résolutions **4051**

Fonds de Commerce

Vente et location de fonds de commerce..... **4053**

Associations, Partis, Syndicats et Syndics

Constitutions **4056**

Homologation de résolutions **4057**

Actes Judiciaires

Ventes aux enchères publiques **4057**

Avis aux créanciers..... **4062**

Convocations

Sociétés anonymes **4063**

Sociétés à responsabilité limitée **4064**

Sociétés communautaires..... **4065**

Divers

Avis au public..... **4065**

GESTION DE SOCIETES

Homologation de résolutions

SOCIETES ANONYMES

Nomination et renouvellement de mandats au conseil d'administration

SOTRAPIL

SOCIETE DE TRANSPORT DES HYDROCARBURES PAR PIPELINES

-SOTRAPIL - S.A -

Au capital de 20.691.000 dinars

Boulevard Beji Caid Essebsi-Centre Urbain Nord - 1003 - Tunis

Matricule Fiscal : 006473H/A/M/000

CNSS : 62698-36

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 30 juin 2025, enregistré à la recette des Finances Charguia Tunis, le 02 juillet 2025 sous le n° 25107675 dont un exemplaire a été déposé au greffe du centre national du registre des entreprises le 17 juillet 2025 sous le n° 2025150350, il a été décidé ce qui suit :

- le renouvellement du mandat de Monsieur Habib Chaibi en tant qu'administrateur représentant la Société Tunisienne des Industries de Raffinage pour une période de trois ans qui prendra fin lors de la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui approuvera les états financiers de l'exercice 2027,

- Le renouvellement du mandat de Madame Amira Turki en tant qu'administrateur représentant la Société Tunisienne des Industries de Raffinage pour une période de trois ans qui prendra fin lors de la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui approuvera les états financiers de l'exercice 2027,

- Le renouvellement du mandat de Monsieur Khaled Beji en tant qu'administrateur représentant l'Entreprise Tunisienne d'Activités Pétrolières pour une période de trois ans qui prendra fin lors de la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui approuvera les états financiers de l'exercice 2027.

Le renouvellement du mandat de Madame Salha Hamdi en tant qu'administrateur représentant l'entreprise Tunisienne d'Activités Pétrolières pour une période de trois ans qui prendra fin lors de la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui approuvera les états financiers de l'exercice 2027,

- Le renouvellement du mandat de Monsieur Saleh Ben Smida en tant qu'administrateur représentant la Société Nationale de Distribution de Pétroles pour une période de trois ans qui prendra fin lors de la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui approuvera les états financiers de l'exercice 2027,

- Le renouvellement du mandat de Monsieur Hichem Driss en tant qu'administrateur représentant le Groupe Driss Marhaba pour une période de trois ans qui prendra fin lors de la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui approuvera les états financiers de l'exercice 2027,

- Le renouvellement du mandat de Madame Aziza Driss en tant qu'administrateur représentant le Groupe Driss Marhaba pour une période de trois ans qui prendra fin lors de la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui approuvera les états financiers de l'exercice 2027.

- La nomination de Monsieur Habib Chaibi en tant qu'administrateur représentant la Société Tunisienne des Industries de Raffinage en remplacement de Madame Soumaya Makhlouf pour la période restante et qui prendra fin lors de la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui approuvera les états financiers de l'exercice 2024,

- La nomination de Madame Salha Hamdi en tant qu'administrateur représentant l'Entreprise Tunisienne d'Activités Pétrolières en remplacement de Monsieur Sami Jebari pour la période restante et qui prendra fin lors de la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui approuvera les états financiers de l'exercice 2024.

Ainsi la composition du conseil d'administration de la Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines comporte Mesdames et Messieurs ci-dessous cités:

- Afif Mabrouki : Président Directeur Général et Président du Conseil d'Administration de SOTRAPIL,

- Ayed Mbarek Halleb : représentant la STIR,

- Hmaied Ben Salem : représentant la STIR,

- Fethi Bellaoueid : représentant la STIR,

- Amira Turki : représentant la STIR,

- Habib Chaibi : représentant la STIR,

- Khaled Beji : représentant l'ETAP,

- Salha Hamdi : représentant l'ETAP,

- Saleh Ben Smida : représentant la SNDP,

- Hichem Driss : représentant le Groupe Driss Marhaba,

- Aziza Driss : représentant Groupe Driss Marhaba,

- Abdessattar Ben Brahim: représentant les petits porteurs.

2025R02272SANB2

Renouvellement des mandats d'administrateurs

Société Tunisienne de Promotion des Pôles Immobiliers et Industriels – STPI –

S.A. au capital : 4.000.000 DT

Siège social : Immeuble la Coupole - Rue Hédi Nouira - Cité Ennasr - Ariana.

IU : 0977517D

En vertu du PV de l'assemblée générale ordinaire annuelle du 28 juin 2025, enregistré à la recette des

finances de Denden à Tunis, le 24 juillet 2025, sous le n° 25802582, quittance n° M060256, dont un exemplaire a été déposé au registre national des entreprises de Tunis, le 29 juillet 2025, sous le n° 202515517 il a été décidé, à l'unanimité, le renouvellement des mandats des administrateurs suivants pour trois ans, soit pour les exercices 2025, 2026 et 2027 et ce jusqu'à la date de la tenue de l'assemblée générale ordinaire annuelle de 2028 qui statuera sur l'exercice 2027 :

- Madame Rim Lakhoua.
- Monsieur Chekib Chakroun.
- Monsieur Malek Snoussi.
- MT Elloumi SA.

2025402726SANB2

Renouvellement du mandat de la présidente du conseil d'administration et nomination d'un directeur général

Société Tunisienne de Promotion de Poles Immobiliers et Industriels - STPI

S.A. au capital : 4.000.000 DT

Siège social : Immeuble la Coupole - Rue Hédi Nouira - Cité Ennasr - Ariana.

IU : 0977517D

En vertu du PV de la réunion du conseil d'administration du 28 juin 2025, enregistré à la recette des finances de Den-Den Tunis, le 24 Juillet 2025, sous le n° 25802579 quittances n° M060247, dont un exemplaire a été déposé au registre national des entreprises de Tunis, le 28 juillet 2025, sous le n° 2025154502 il a été décidé, à l'unanimité ce qui suit:

- Le renouvellement du mandat de Madame Rim Lakhoua en tant que Présidente du Conseil d'administration pour la durée de son mandat d'Administrateur de trois ans, soit pour les exercices 2025, 2026 et 2027 et ce jusqu'à la date de la tenue de l'assemblée générale ordinaire annuelle de 2028 qui statuera sur l'exercice 2027.
- La nomination de Monsieur Malek Snoussi en tant que directeur général pour la durée de son mandat d'administrateur de trois ans, soit pour les exercices 2025 ,2026 et 2027 et ce jusqu'à la date de la tenue de l'assemblée générale ordinaire annuelle de 2028 qui statuera sur l'exercice 2027.

2025402727SANB2

Polyclinique du Lac - SA

Société anonyme au capital de 28.380.000 DT

Siège social : Rue du Lac de Constance - Les Berges du Lac - 1053

Matricule fiscal : 0496701A/A/M/000

RNE: 0496701 A

En vertu du Procès verbal de l'assemblée générale ordinaire du 20/06/2025 enregistré à la recette des finances-Lacl- Tunis le 27/6/2025 sous le n° 25705554, quittance n° M075675, du Procès verbal du conseil d'administration du 3/7/2025 enregistré à la recette des finances - Lac 1- Tunis le 22/7/2025 sous le n°25706370, quittance n° M082888 dont un exemplaire du procès verbal de l'assemblée générale ordinaire du 20/7/2025 a été déposé au RNE de Tunis sous le n° 2025F22815950 le 16/7/2025 il a été décidé :

1) D'élire cinq nouveaux membres du conseil d'administration dont ci-après les noms et prénoms pour le mandat de 2025-2026-2027 :

1- Administrateur actionnaire : M. LETAIEF Fethi

2- Administrateur actionnaire : M. BELLIL Hichem

3- Administrateur actionnaire : M. OUAKDI Mounir

4- Administrateur actionnaire : M. CHETTAOUI Rafik

5- Administrateur actionnaire : M. YASSINE Hatem

II) De désigner le cabinet d'expertise comptable Advisory & Certifying in Business Tunisie représenté par Mr Bahloul Oussema en tant que commissaire aux comptes de la société Polyclinique du Lac et la clinique Cardiovasculaire et générale du Lac pour les exercices 2025-2026-2027

III) D'élire Monsieur Fethi LETAIEF pour le mandat de 2025-2026-2027 au poste de Président du Conseil d'Administration pour la période de son mandat en tant que membre du conseil d'Administration.

IV) Le Conseil d'Administration reconduit M. Mohamed Sami Ayadi en tant que directeur général de la polyclinique du Lac et gérant de la clinique cardiovasculaire et générale du Lac.

V) Approbation des états financiers exercice 2024.

2025402729SANB2

Election du Président Directeur Général

Copco Immobilier

SA au capital de 1.000.000 Dinars

Siège social : 40 Rue du 18 Janvier 1952-1001 Tunis

IU: 1153383K

En vertu du PV de la réunion du Conseil d'Administration du 28 juin 2025, enregistré à la Recette des Finances de Den-Den à Tunis, le 29 juillet 2025, sous le n° 25802623 quittances n° M061043, dont un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises de Tunis, le 31 juillet 2025, sous le n° 2025157782 il a été décidé, à l'unanimité, l'élection de Monsieur Selim Elloumi en qualité de Président Directeur Général de la Société avec les pleins pouvoirs et ce pour la durée de son mandat d'Administrateur de trois ans, soit pour les exercices 2025, 2026 et 2027 et ce jusqu'à la date de la tenue de l'assemblée générale ordinaire annuelle de 2028 qui statuera sur l'exercice 2027.

2025402745SANB2

Notice

ALMAADEN S.A.

Augmentation du capital par apport en numéraire de 2 010 000 DT à 2 820 530 DT

I.U. : 0003108A

Dénomination sociale : Al Maaden

Forme juridique : S.A.

Montant du capital social :

2 010 000 DT

Adresse du siège social : Siège social : 14 rue du commerce Z.I - La Charguia 1- Tunis- Tunisie.

Objet social : Fabrication des tubes métalliques.

Durée : 99 ans

Date et lieu du dépôt du projet de l'augmentation : Un exemplaire du procès verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 4 juillet 2025 a été déposé le 21 juillet 2025 au Registre National des Entreprises sous le n° AC01912025.

L'Assemblée Générale Extraordinaire ayant décidé à l'unanimité de supprimer le droit préférentiel de souscription et de réserver la totalité de la souscription à la société Ulysse SICAR, cette augmentation de capital se fera par apport en numéraire de la société Ulysse SICAR d'un montant de 810 530,000 DT et la création de 81 053 nouvelles actions de 10 dinars chacune majoré par une prime d'émission correspondant à 39,351 DT par action nouvelle soit 3 189470 DT pour les 81 053 actions nouvelles.

Les fonds provenant de la souscription de cette augmentation de capital sont à déposer au compte indisponible ouvert auprès de la BIAT agence Charguia (64), sous le n° 08002000643201127303.

Conditions d'admission aux assemblées des actionnaires : tous les actionnaires peuvent participer aux assemblées et ils ont droit de vote proportionnellement à leur mise.

Délai de souscription : le délai ouvert pour la souscription est de 15 jours à compter de la publication de la présente notice avec possibilité de clôture anticipée en cas de souscription intégrale avant l'expiration dudit délai.

2025402750SANB2

SOCIETES A RESPONSABILITE LIMITEE

Société AMPERIA SARL au capital de 5000 dinars

Siège social : 8 rue Habib Chrita B1 1er étage 2080 Ariana

Identifiant unique : 1933003Z

En vertu de l'article 11 des statuts de la société AMPERIA faits le 21/7/2025 et déposés au RNE le 31/7/2025 sous le n° 2025157578, il a été décidé :

- La nomination de Monsieur Haythem Lajnef en qualité de gérant de la société pour une durée indéterminée.

2025402735SRLB2

STES UNIPERSONNELLES A RESPONSABILITE LIMITEE

Dissolution anticipée et désignation d'un liquidateur

Société RAILWAYS CONSULTING suarl

Siège social : Cyber Parc Regional Tataouine

IU : 1712773J

Il appert du procès verbal de l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société RAIL WAYS CONSULTING en date du 28/6/2025 enregistré à la recette des finances Tataouine en date du 9/7/2025, n° d'enregistrement 25503253, quittance M059989, dont un exemplaire a été déposé au RNE le 18/7/2025 et publié au BORNE sous le n° 2025151200, la dissolution anticipée de la société et la désignation de Mr Ahmed Mekki, demeurant à la Cité Ezzahra, Route de Remada- Rougba- Tataouine, en qualité de liquidateur de la société. Il appartient aux créanciers de la société de présenter au liquidateur dans les délais légaux, directement ou par LR avec AR.

2025402724SRUB2

FONDS DE COMMERCE

Ventes de fonds de commerce

Donation d'un fonds de commerce

En date du 24 mars 2025, il a été établi un contrat de donation d'un fonds de commerce entre les enfants du défunt Mohamed Ben Kacem Zekri, à savoir Aymen, Ahmed, Imen et Insaf, en qualité de donateurs (partie première), et leur mère, Madame Nejia Bent Ayed Ben Youssef Najar, en qualité de donataire (partie seconde).Par le présent acte, les donateurs ont fait donation et remis à leur mère, la donataire, l'intégralité de leurs parts dans le fonds de commerce immatriculé sous le numéro fiscal 704237/J, sis au n° 29, avenue Habib Bourguiba, Hammam-Lif, ayant pour activité la location de fonds de commerce, et ce, sous toutes garanties légales et de fait.

Il a été publié au journal ESSABEH, le 30 juillet 2025 sous le numéro PT250470.

2025R02256FCCC2

Avis d'acte de donation

En vertu d'un contrat de donation de fonds de commerce établi par la notaire Madame Sondes EL Ech le 16/05/2025 enregistré à la recette des finances Radès le 16/05/2025 quittance n° M034268, Madame Dalanda Bent Ali Bentrad donne la totalité de fonds de commerce pour une activité café 1ère catégorie sise 88 avenue république Radés Ben Arous et numéro 4 rue Salam Radés Ben Arous, matricule fiscale n° 490833/L à son fils Mohamed Ghazi Ben Mohamed El Jmel.

Cette annonce est publiée aux journaux Le Quotidien et Chourouk le 30/7/2025.

2025R02262FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte s.s.p en date du 27-5-2025 Enregistré à la recette des finances de Zarzis le 2-7-2025, Sous le numéro n° 25202632 quittance n° M078764 la société ELLIYNE DE COMMERCE siège social rue Abou Kacem Chebbi Zarzis, a vendu à Mr Mohamed-Abdelhak Lehiouel le fonds de commerce avec ses éléments corporels et incorporels exploité comme vente de vêtements prêt à porter qui est en activité sis à rue Abou Elkacem Chebbi Zarzis Médenine.

Les éventuelles oppositions doivent être adressées à l'acheteur à son domicile élu cabinet Maître Mohamed Ali Zaoui sis Av Habib Bourguiba Imm Diar Lassoued 2ème étage Zarzis Mednine et ce dans un délai de 20 jours à partir de la date de la publication de cet avis au JORT.

La vente a été publiée au journal Echourouk le 17 juillet 2025.

2025R02270FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé signé le 18 et 22 juillet 2025 et enregistré à la recette des finances Cité Zouhour Tunis Le 22/07/2025 (Reçu n° M052570 enregistrement n° 25201339) Monsieur Jamel Ben Abdallah Ben Ali Mejri (C.I.N n° 00250127) a vendu la totalité du fonds de commerce à Monsieur Sami Ben Ibrahim Ben Mabrouk Alhaj Ali (C.I.N n° 04698995) sis n° 4 Rue 4164 Melassine - Tunis exploitée «Tous Types de Commerce» avec ses éléments corporels et incorporels - RNE, IU 03053351N.

Toute opposition doit être déposées au Bureau de Maitre Sonia Boulaabi Avocate à la cour de Cassation son adresse sis 6 rue Sidi Béchir 1er étage Tunis dans un délai de (20) jours à compter de la date de parution de cette publication au JORT.

Cette annonce a été publiée aux Journaux Alchourouk et le Quotidien daté le 2/8/2025.

2025R02277FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé en date de 9/7/2025 enregistré à la recette des finances de Kebili bureau sous quittance n° M016754 du 11/7/2025, enregistrement n° 25203187 Madame Aljia Yaakoub, résidante à l'avenue des Martyrs Kebili, a vendu un fonds de commerce exploité dans le local sis à la route de Gabès Kebili à Monsieur Abdelghani Moussa, résidant à Kebili.

Les oppositions doivent se faire entre les mains de la vendeuse Afjia Yaakoub, dans un délai de 20 jours à partir de la parution du présent avis au J.O.R.T sous peine de forclusion.

Le contrat a été publié au Journal Chems Aljanoub le 30/7/2025.

2025R02294FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un contrat sous-seing privé en date du 8/5/2025, enregistré à la recette des finances de Monastir le 30/5/2025, quittance n° M043302, enregistrement n° 25204038, la société "ADVERTISE", dont le siège social est situé à la zone industrielle Monastir, a vendu à la société "H B PUB", dont le siège social est situé à la zone industrielle Monastir, la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels, exploité au local sis à la zone industrielle Monastir.

Les oppositions devront être effectuées conformément à la loi dans un délai de 20 jours à partir de l'insertion au JORT au local de l'acquéreur.

Un extrait du présent avis a été publié au journal Echourouk dans son édition du 11/7/2025.

2025S01006FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par un acte écrit du 18/7/2025 enregistré à la recette des finances de Hay Riadh Sousse le 29/7/2025 sous le n° 25202118, Monsieur Iskander Ben Rafik El Nacer demeurant à Kalaa Sghira a cédé à Monsieur Mideni Klidi demeurant à Kalaa Sghira le fonds du commerce, sis à Rue Kalaa Sghira Hay El Manezeh - Sousse nommé DRUG STORE THE BULLDOG moyennant un prix de trente milles dinars, son matricule fiscal est 1898767M, non immatriculé au registre national des entreprises.

Les oppositions sont acceptées au bureau du Maître Khawla Haouij sis à 30 avenue de la republique - Sousse dans un délai de 20 jours de la parution de cette annonce au JORT au siège du dit fonds.

Cette annonce a été publiée au journal "La Presse" du 1er/8/2025.

2025S01010FCCC2

Location d'un fonds de commerce

En vertu de l'acte authentique établi par Maître Fawzi Ben Abdelkarim Othman et son confrère Mohamed El Ghoul, notaires au bureau du premier sis à l'Avenue du 2 Mars 1934 à Mahdia, en date du 20 juillet 2025, dûment enregistré auprès du bureau de la recette des finances de Mahdia le 28/07/2025 sous le numéro de quittance M046526, Madame Latifa Bent El Hédi Ben Omar Karim, titulaire de la carte d'identité nationale n° 03977224, a fait donation et remis l'intégralité du fonds de commerce - consistant en un café de première catégorie situé sur la route de Tunis, El Zahra, Mahdia, avec tous ses éléments matériels et immatériels - à son époux, Monsieur Abdelmajid Ben El Hédi Ben El Haj Karim, titulaire de la carte d'identité nationale n° 03924128.

Les éventuelles oppositions sont recevables dans un délai maximal de 20 jours à compter de la publication du présent avis au Journal Officiel de la République Tunisienne, et doivent être adressées au bénéficiaire de la donation à l'adresse du bien susmentionné.

Le tout conformément aux articles 191 et 192 du Code de commerce.

Cet avis est publié au journal « Le Quotidien » du 5 août 2025.

2025S01014FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé signé le 15/7/2025, enregistré à la recette des finances de Rue Victor Hugo Sousse le 30/07/2025, (reçu n° M048794, enregistrement n° 25203623) Monsieur Walid Ben Mahmoud Ben Ibrahim Fradj titulaire de la C.I.N n° 00298597 et Madame Bochra Bent Farhat Ben Mohamed Ben Ali titulaire de la C.I.N n° 02833973, a vendu la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels sis à Rue Khalifa El Karoui Sahloul 3 Sousse Jawhra 4054 Sousse. destiné comme resto café à Monsieur Saber Ben Sadek Ben Mohamed Othmani titulaire de la C.I.N n° 07686307 et Monsieur Abd Jabar Ben Mokhtar Ben Larbi Tweti titulaire de la C.I.N n° 07847696.

Les oppositions s'effectuent chez Maitre Belkacem M'dimagh avocat à la cour de cassation de la Société Professionnelle Unie d'Avocats - sis à 66 rue Victor Hugo Trocadéro Sousse dans le délai de vingt jours à partir de l'insertion de la publication de cette annonce au journal officiel de la République Tunisienne sous peine de déchéance.

Cette annonce a été publiée aux journaux Chourouk et Le Quotidien du 5 Août 2025.

2025S01015FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Dans le cadre du contrat conclu le 16/7/2025 et enregistré auprès de la recette des finances rue Beyrout Le Kef Le 22/07/2025 sous le numéro 25201598, Monsieur Lotfi B Amor Salhi résident au 21 rue patrice Lumumba Le Kef a vendu aux frères Louay et Raed fils de Noureddine Lammouchi résidents, le 1er au 4 avenue Monji Slim Le Kef et le second à cité Eddir le Kef, au prix de 80.000d000 un fonds de commerce représentant un café dans un local propriété de la mairie du Kef sis au parc de la famille et enfant à cité Eddir Le Kef sous le nom de Lella Beya, fonds inscrit au ex registre de commerce sous le numéro A1160742016 identifiant unique 0132968H.

Les 2 parties ont élit domicile chez Maitre Smaili Sahbi avocat (CIN n° 00468843 du 6/8/1998) dont l'étude est située à rue Hassen Barbouche Le Kef. 2 copies du contrat de vente y sont déposées au fin d'opposition des créanciers dans le délai de 20 jours à partir de la parution de cet extrait au journal officiel de la République Tunisienne et publié aussi au journal quotidien Echourouk du 25/07/2025.

2025402732FCCC2

Renonciation d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé en date du 17/5/2023 enregistré à la recette de finance de Zarzis le 28/8/2024, enregistrement n° 24203083, Madame Leila Bent Said Ben Zaid, cin n° 05024176 a renoncé à Monsieur Nidhal Ben Mourad Chlendi, cin n° 13455676 la totalité de fonds de commerce sis à route de port Zarzis exploité pour café avec l'ensemble de ses éléments corporels et incorporels.

Les oppositions doivent être déposées au local du fonds de commerce sis à route de port Zarzis dans un délai de 20 jours de la publication dans le JORT.

Cette annonce a été publiée au Quotidien le 1er août 2025.

2025402737FCCC2

Avis

En vertu d'un contrat sous seing privé enregistré à la Recette des Finances du Lac le 21/07/2025 (reçu n° M082628, enregistrement n° 25206326), Monsieur Achref Boullila a vendu à la société DHIA EDDINE MEREGHLI la totalité du fonds de commerce, exploité en tant que café catégorie 1, y compris tous ses éléments corporels et incorporels, immatriculé au registre national des entreprises sous le n° 1469127W, exploité dans le local commercial situé Avenue de l'Euro, aux Berges du Lac 2.

Cette annonce a été publiée au Journal la presse du 1er août 2025.

2025402742FCCC2

Location gérance libre

Location d'un fonds de commerce

Par actes sous seing privé enregistrés à la recette des finances de Médenine le 16/7/2025, reçu n° M073415, enregistrement n° 25304299, la société Coffee Belloo, représentée par son représentant légal Nabil Ben Mohamed Addali, carte d'identité nationale n° 13412057, a loué à Monsieur Nidhal Ben Mohamed Ben Soltan carte d'identité nationale n° 13512653 l'ensemble du fonds de commerce avec ses éléments physiques et moraux destinée comme « Studio de photographie et services infos » sis à la rue Mosbah Jarbou route de Beni Khedache Médenine du début du mois d'avril 2025 jusqu'à la fin du mois de mars 2026 Renouvelable.

Toute opposition est recevable au local concerné dans un délai maximum de vingt jour de la date d'édition de cette annonce dans le journal officiel de la République Tunisienne.

2025R02268FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé enregistré à la recette des finances de Médenine le 16/7/2025, Reçu n° M073420, enregistrement n° 25304300, Nabil Ben Mohamed Addali carte d'identité nationale n° 13412057, a loué à Monsieur Nidhal Ben Mohamed Ben Soltan carte d'identité nationale n° 13512653 l'ensemble du fonds de commerce avec ses éléments physiques et moraux destinée comme « salle de jeux et services informatiques» Situé en face du Poste al Maarfa 4142 route de Gabés Médenine du 1er/4/2025 jusqu'au 31/3/2026 renouvelable.

Toute opposition est recevable au local concerné dans un délai maximum de vingt jours de la date d'édition de cette annonce dans le journal officiel de la République Tunisienne.

2025R02269FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Conformément à un contrat enregistré auprès de la recette de finance, rue d'Autriche, sous le numéro 25302670, en date du 1er juillet 2025, M. Mounir Ben Laroussi Ben Salem, C.I.N n° : 05037350, a loué à M. Alaa Eddine Ben Taher El Akremi, C.I.N n° : 04747057,l'intégralité d'un fonds commercial situé au 2, rue de Madrid, à Tunis, destiné à tous types de commerces.

Cette annonce a été publiée dans le journal Al-Shourouk le 2 août 2025.

2025R02271FCCC3

Location d'un fonds de commerce gérance libre

En vertu d'un acte sous seing privé légalisé en date du 8 et 18 juillet 2025 enregistré à la recette des Finances Nelson Mandela - Tunis le 24/07/2025 Quittance (n° M051435) enregistrement (n° 25303165) la Société commercial Ayoub S.U.A.R.L, IU : 1342402Y Son Gérant Madame Lamia BACHKA (C.I.N N°: 04786740) a loué la totalité du fonds de commerce Gérance libre à Société JET SET INTERNATIONAL S.A.R.L, IU : 1853006 G , son gérant Monsieur Adel RIAHI (C.I.N N° 07337928) Situé N° 74 Avenue Hedi Cheker - Tunis Superviseur 35 m2 exploité «Vente et Réparation de Téléphones Portables, Matériel de bureau et Multimédia uniquement» avec ses éléments corporels et incorporels.

Pour une durée de location un an (1) commençant le 1er /7/2025 jusqu'au 30/6/2026 avec un loyer mensuel Six Cent Cinquante Dinars (650.000 DNT) par mois.

Cette annonce a été publiée aux journaux Alchourouk et le Quotidien datés le 2/8/2025.

2025R02276FCCC3

Location d'un fonds de commerce gérance libre

Par acte sous seing privé en date du 25/06/2025 enregistré à la recette des finances Aboulkacem Echabi Sfax le 9/7/2025, quittance n° M070574 et enregistrement n° 25303243. Monsieur Walid Kessentini titulaire de la CIN n° 05389917 délivrée le 14/9/2017 sis à 59 Avenue Habib Bourguiba Kasserine, a loué à la société OPTILUX titulaire du matricule fiscal n° 1932043DPM000, tout le fonds de commerce destiné à la vente des lunettes exploité à Avenue la Liberté Imm. Ibn Khaldoun n° 7 Sfax.

Les oppositions peuvent être mises au siège du propriétaire sis à 59 Avenue Habib Bourguiba Kasserine dans un délai de vingt jours de la publication de cet avis au Journal Officiel de la République Tunisienne publié dans le journal le temps le 31/7/2025.

2025X01023FCCC3

Location d'un fonds de commerce

EN vertu d'un acte de location d'un fonds de commerce enregistré le 17/7/2025 à la recette des finances Bardo (quittance n° M062312, enregistrement n° 26303195), Madame Isslem Elbenzarti a loué à Mohamed Belhassen Ajlani et Ali gmach, la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels exploité au local sis au 10 avenue Habib Bourguiba Bardo (Sallon de thé Flamingo) et ce, pour une durée d'un an du 23 juin 2025 au 22 mai 2026.

Les oppositions seront acceptées dans un délai de 20 jours à partir de la publication de la présente annonce au journal officiel de la République Tunisienne au 10 avenue Habib Bourguiba Bardo (sallon de thé Flamingo)

L'annonce a été publiée en arabe au journal « Echorouk» et en français au journal «Le Quotidien».

2025402725FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé enregistré à la recette des finances Kabaria le 28/7/2025 quittance n° M055968 enregistrement n° 25301708, Madame Emna Hammami a loué à Mme Sirine Hafdhi tous le fonds de commerce de Coiffure sis à 127 rue Ammar elmawsili Ibnsina Tunis avec tous les éléments corporels et incorporels.

Les oppositions seront envoyées au locataire à l'adresse du fonds de commerce tous les jours et dans un délai de 20 jours à partir de la publication des présents.

2025402736FCCC3

ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS

Constitutions

Constitution de groupement de développement agricole Ouni 01

Adresse : Ecole Primaire Ouni Dhiba Tataouine

Selon procès verbal daté le 22/2/2023

Il est constitué un groupement de développement agricole :

Dénomination : Groupement de développement agricole Ouni 01

Siège social : Ecole Primaire Ouni Dhiba Tataouine.

Objet : Protection des ressources naturelles de région et conseils d'utilisation.

Durée : 99 ans

Président de groupement : Monsieur Bechir Ben Ali Elkssir est nommé présidente de groupement de développement.

Trésorier de groupement : Monsieur Mohamed Ben Ali Abdelhak est nommé Trésorier de groupement de développement.

2025R02266APSF1

Constitution d'un complexe dans le secteur de l'agriculture (OULED YAHIA 2)

Nom : ouled yahia 2.

Siège : ouled yahia.

Zone d'intervention : ouled yahia.

Tâches : Approvisionnement de l'eau potable.

L'autorité :

Président : Ibrahim Yahiaoui,

Le trésorier : Radhoun Yahiaoui.

2025R02267APSF1

Syndicat des résidents de MK2

Conformément au procès-verbal de l'assemblée générale constitutive tenue le13 juillet 2024 et enregistré à la trésorerie de borj Al Wazir le 16 août 2024 sous le numéro 24708527, d'après le reçu numéro 102229 il a été décidé ce qui suit:

- Madame Arbia bousselmi a été nommée présidente du Syndicat des résidents de MK2

- MR Wajdi Aniba a été nommé trésorier.

- Madame Lamia Ben Abdel Razzak a été nommée secrétaire générale.

- Monsieur Ghazi El Mahri et Sofien Ben Abdel Salam ont été nommés membres du Syndicat MK2.

2025R02273APSF1

Constitution de Syndic

Residence Zahraet El Medina 2

Par délibération en date du 24/05/2025 enregistré à la recette des finances Rue Ghandi- Tunis le 18/07/2025 n°25803449 quittance n°57349, l'assemblée générale constitutive a décidé la constitution du syndic des copropriétaires de la Résidence Zahret El Médina 2 comme suit:

- Madame Olfa Abdelaziz épouse Bouattour : Président.

- Monsieur Oussama Mekki : Trésorier.

- Monsieur Houssem Jomni : Membre.

- Madame Aida Benkhlaf Veuve Jlili : Membre.

2025402731APSF1

Constitution du syndicat des propriétaires de Résidence Narjes2

Selon un procès verbal constitutif daté en 18/5/2025, enregistré à la recette des finances Raoued Ariana le 2/6/2025, enregistrement n° 25702753, quittance n° M072442, le syndicat des propriétaires de résidence Narjes 2, sise à Ariana-Soghra Raoued Ariana, a été construit.

Le syndicat est composé de :

Président : Manel Krichen.

Membres :

- Achraf Atouani,

- Mohamed Hedi Ben Hmida,

- Ridha Younsi.

2025402734APSF1

Homologation de résolutions

Renouvellement des membres du syndicat des copropriétaires Erriadh 2 El Mourouj V

Suite à l'assemblée générale du 23 février 2025 les membres du syndicat des propriétaires de la résidence Erriadh 2 El Mourouj V ont été renouvèlés dont les membres du comité du syndic comme suit:

Président: Gharbi Mohamed.

Trésorier : Mrabet Saber.

Secrétaire générale : Othmani Riadh.

Membres : Hakim Maamer et Najaa Hosni.

Le procès-verbal de l'assemblée générale électorale est déposé auprès de la recette des finances El Mourouj le 25/04/2025 numéro M037441 et numéro d'enregistrement 25701910.

2025R02260APSF2

ACTES JUDICIAIRES

Ventes aux enchères publiques

Vente aux enchères publiques après réduction du prix de 40%

1) Créancier poursuivant : A.T.B, S.A matricule fiscale 14161Q, représentée par son P.D.G, demeurant à 9 rue Hédi Nouira Tunis. En sa qualité de créancier hypothécaire.

2) Le débiteur principal : Nizar Louleb CIN 13424501 demeurant à Ragouba Est Sidi Makhlouf Médenine.

3) Avocat poursuivant : Maître Kais Rouis, Avocat à la cour de cassation, avenue du Maghreb arabe Houmt Souk Djerba, matricule fiscale 970381A.

4) Titre exécutoire :

1- injonction n° 8085 le 11/06/2021 du tribunal de 1ère instance de Médenine et signifiée par l'huissier notaire maître Abdessalem Mahdhi le 29/06/2021 sous le n° 6598.

2- injonction n° 8093 le 11/06/2021 du tribunal de 1ère instance de Médenine et signifiée par l'huissier notaire maitre Abdessalem Mahdhi le 29/06/2021 sous le n° 6597.

5) Saisie exécution : procès verbal de saisie exécution par l'huissier notaire Maître Abdessalem Mahdhi le 26/10/2022 sous le n° 6597/6598 et signifiée sous le n° 6597/6598 le 27/10/2022.

6) L'immeuble mis en vente : lot de terrain situé à Ragouba est sidi makhlouf contenant une villa moderne de deux étages ouvrant sur une voie publique, située dans un quartier résidentiel délimité au sud dans une longueur de 22m par un terrain nu, à l'est dans une longueur de 20.50m par un habitat, au nord dans une longueur de 20.50m par un habitat et à l'ouest dans une longueur de 17m par une voie publique, une villa de

deux étages et d'une superficie de 400 m2 et contenant un garage ouvrant sur la voie publique.

6) Le prix de vente : Le prix de la vente est fixé âpres réduction de 40% à 115.290.000 dt outre les dépenses de poursuites qui seront fixés le jour de l'audience.

7) Le tribunal : La vente aura lieu devant le tribunal de 1ère instance de Médenine le Mercredi 10 septembre 2025 à 9 h du matin.

7) L'immeuble peut être visité tous les jours suivant l'horaire administratif.

Tout qui veut participer aux enchères doit consigner le 1/3 du montant de la mise à prix par l'intermédiaire d'un avocat et les étrangers doivent avoir l'autorisation du gouverneur.

2025R02258VEPA1

Vente aux enchères publiques après réduction du prix de 40%

1) Créancier poursuivant: A.T.B, S.A matricule fiscale 14161Q, représentée par son P.D.G, demeurant à 9 rue Hédi Nouira Tunis. En sa qualité de créancier hypothécaire.

2) Le débiteur principal : Mokhtar Hamroun CIN 05741787 demeurant à Route Ben Guerdane Médenine Sud.

3) Avocat poursuivant : Maître Kais Rouis, Avocat à la cour de cassation, avenue du Maghreb arabe houmt souk djerba, matricule fiscale 970381A.

4) Titre exécutoire : 1- injonction n° 9381 le 28/02/2024 du tribunal de 1ère instance de Médenine et signifiée par l'huissier notaire maitre Sofiane Aouida le 28/03/2024 sous le n° 6616.

2- injonction n° 9382 le 28/02/2024 du tribunal de 1ère instance de Médenine et signifiée par l'huissier notaire maitre Sofiane Aouida le 28/03/2024 sous le n° 6615.

3- injonction n° 9383 le 28/02/2024 du tribunal de 1ère instance de Médenine et signifiée par l'huissier notaire maitre Sofiane Aouida le 28/03/2024 sous le n° 6617.

5) Saisie exécution : procès verbal de saisie exécution par l'huissier notaire maître Abdessalem Mahdhi le 23/4/2025 sous le n° 8691 et signifiée sous le n° 8691 le 23/4/2025.

6) L'immeuble mis en vente : lot de terrain situé à Hassi Difallah Médenine contenant une villa en construction, la surface couverte est de 103m2 et elle est entourée d'une clôture de 1.80m de hauteur, délimité au sud dans une longueur de 22m par Abdelselam Hamroun, à l'est dans une longueur de 28.25m par une voie, au nord dans une longueur de 39.55m par Abdelsalem Hamroun et à l'ouest dans une longueur de 30.35m par Mohamed Lachiheb.

6) Le prix de vente : Le prix de la vente est fixé âpres réduction de 40% à 74.662.200 dt outre les dépenses de poursuites qui seront fixés le jour de l'audience.

7) Le tribunal : la vente aura lieu devant le tribunal de 1ère instance de Médenine le Mercredi 10 septembre 2025 à 9 h du matin.

7) L'immeuble peut être visité tous les jours suivant l'horaire administratif.

Tout qui veut participer aux enchères doit consigner le 1/3 du montant de la mise à prix par l'intermédiaire d'un avocat et les étrangers doivent avoir l'autorisation du gouverneur.

2025R02259VEPA1

Vente aux enchères publiques d'un fonds de commerce

Etude Maître Nabil Fakhfakh Huissier Notaire

9 Rue de l'Autriche 2ème étage Belvédère 1002 Tunis

Tél. : 28.784.308

MF : 796461Y/A/P/000

I-Le Poursuivant : Mr Mohamed Bahri Salm, de nationalité Lybienne, titulaire du passeport n° CJKK8129, ayant domicile au bloc A de la résidence Koralia les Berges du Lac, ayant domicile élu au cabinet de Maitre Nabil Dabboussi sis à Mutuelle - Ville Rue Erriadh n° 5 Tunis.

2- Partie saisie : Mr Amine Cherif, titulaire de la CIN 05462032, Ayant domicile élu au Cabinet de Maître Zied Bacha sis au 12 Av. Haroun Errachid Mutuelle -Ville Tunis.

3- Huissier notaire poursuivant : Maître Nabil Fakhfakh 9 Rue de l'Autriche 2ème étage Belvédére 1002 Tunis.

4- Titre exécutoire : Grosse exécutoire de l'arrêt de la cour d'appel de Tunis rendu le 1er/2/2019 dans l'affaire n° 28567.

5- Le montant de la dette en principal : Trois Cent Vingt Cinq Mille Dinars (325.000 DTN).

6- La désignation du fonds de commerce : Locale de vente de fruits secs sis à la résidence Hannibal Av. de l'environnement les Berges du Lac Tunis.

7- Superficie utile du local : 100 M 2 dans la forme d'un rectangle divisée en rez-de chaussé et un étage.

8 Les éléments morals du fonds de commerce : le nom commercial, la clientèle et l'achalandage, le droit au renouvellement du bail.

9- Les éléments matériels: constitués par les matériels et des équipements nécessaires à l'exploitation de l'activité et détaillés comme suit :

7 réfrigérateurs dont les façades en verre épaisse, des étagères en verre sur la totalité des murs du local, des étagères en métal pour la vente des fruits, armoires en bois, caisse électrique de taille moyenne, balance électrique, armoires en bois de petite taille, climatiseur, télévision, caméra de surveillance.

10- La mise à prix : Fixée à la somme de Deux cent neuf mille trois cent trente-six dinars et Quatre cents millimes (209.336.400 DTN) selon l'expertise établie par les experts Judiciaires Abdelsattar Medeb et Khaled Hfaiedh.

11- Date, heure et lieu de l'adjudication : Jeudi, le vingt -et -un Août deux mille vingt-cinq (21/08/2025) à 10H30 à l'adresse du fonds de commerce sis au bord de l'Av.de l'environnement (Av principale

reliant les berges du lac 1 et 2 direction Banlieue nord de la ville de Tunis) résidence Hannibal jardin du lac Tunis.

12 - La visite du fonds de commerce : Les jours 18-19-20 Août 2025 de 10H à 16H.

Observation : Toute personne voulant participer aux enchères doit consigner, le jour de la vente et entre les mains de l'huissier notaire poursuivant le montant représentant 10% de la mise à prix soit 20.933.640 DTN en espèce ou par chèque certifié.

2025R02278VEPA1

Vente Immobilière (après rabais de la mise à prix initiale de 40% suivant l'article 425 cpcc)

AffaireN° 3493

1- Poursuivant, Tunisien Saudi Bank «TSB» (EX Stusid Bank) société Anonyme dont le siège social est à Tunis 32 Rue Hédi Karray, Immatriculée au Tribunal de première Instance de Tunis sous le N° B 16641997 matricule fiscal 013026/E/P/M000

2 Avocat poursuivant : Maître Samir Naouar Avocat à la cour d'appel demeurant à immeuble Bab El Kram Monastir MF 789178F.

3 - partie saisi : 1- Débiteur Principal, Walid Ben El Habib Ben Mohamed Ibn El Fekih Ali Demeurant à Sousse Msaken-el Messaadine - avenue 9 avril 1938 n° 126.

2- Caution Hypothécaire, Safia Bent Ahmed Ben Mohamed Ismail demeurant à Sousse Msaken-el Messaadine-avenue 9 avril 1938 n° 126

4- Indentification de l'immeuble : local non immatriculé appartenant à la Caution Hypothécaire ci-dessus nommée qui consiste en un appartement sis au 1er étage Msaken-el Messaadine - avenue 9 avril 1938 n° 126 Gouvernorat de Sousse contenant 2 chambres, un salon, une cuisine, une salle de bain, avec des escaliers intérieurs à la cuisine menant à la terrasse supérieure, La superficie du local est d'environ 95 m2

Limitation de l'immeuble : Nord: Mahmoud El fekih Ali, Sud: Habib Ben Haj Ali, EST: Taher Toumi, OUET : terrain à la copropriété avec Walid Ben Fekih Ali et Mahmoud ben Fekih Ali

5 - Mise à prix : soixante et onze mille deux cent cinquante dinars (71.250.000 DT) et ce après rabais de la mise à prix initiale de 40 %

6- Date d'audience : La vente aura lieu le Lundi 1/9/2025 à partir de neuf heures du matin et heures suivantes devant la chambre des ventes immobilières du Tribunal de 1ère instance de Sousse 1.

7- Visite des lieux : La visite de l'immeuble saisi tous les jours pendant les heures administratives. Pour plus d'informations, le cahier des charges peut être consulté au greffe du Tribunal de Première Instance de Monastir ou au bureau de l'avocat poursuivant.

Les enchères ne peuvent être faites que par l'intermédiaire d'un avocat, et après consignation d'un tiers du prix de départ. Les étrangers doivent obtenir une autorisation du gouvernorat compétent.

NB : Cette affaire a été appelée à l'audience de 3/7/2025 et reportée à l'audience de 1/9/2025 pour la réinsertion des publications après rabais de la mise à prix de 40 %

Les frais arrêtés jusqu'à la première audience ont été fixe à 3.720.625 DT.

2025S01003VEPA1

Vente aux enchères publiques

Cabinet Maître Nasr Chefia

Avocate en appel Immeuble Molka

Rue de la justice – Mahdia

Tel. : 93.07.81.91

1- Parties poursuivantes :

1) Tayeb ben Ali Taher, ouvrier, demeurant à Chiéb, Achaba, Eljem, Mahdia.

2) Ayadi ben Ali Sassi, ouvrier, demeurant à Chiéb, Achaba, Eljem, Mahdia. Qui ont choisi le bureau du maitre Nasr Chefia situé à immeuble molka, deuxième étage, rue de la justice-Mahdia comme lieu de contact.

2-Parties poursuivies:

1) Omar ben Mohamed ben Ahmed Sassi, ouvrier, demeurant à Chiéb, Achaba, Eljem, Mahdia.

2) Mefteh Chaïbi, ouvrier, demeurant à Chiéb, Achaba, Eljem, Mahdia.

3) Ramadhan ben Mohamed ben Ahmed Sassi, ouvrier, demeurant à chiéb, Achaba, eljem, mahdia.

3- Avocat poursuivant :

Maitre Chefia Nasr, Avocat en appel, immeuble Molka, deuxième étage, rue de la justice-Mahdia.

4-Les biens immobiliers faisant l'objet de la saisie:

Premier immeuble : La totalité de la part indivise de l'immeuble ayant le titre foncier n° 42498 Mahdia, appelé "Khadra", en possession d'Omar ben Mohamed ben Ahmed Sassi, composé de la parcelle n°02, d'une superficie de 88 ares 30 centiares. Il s'agit d'un bien à vocation agricole, constitué d'un terrain nu partiellement arboré, situé dans le secteur (imada) El-Achaba, délégation d'El Jem, gouvernorat de Mahdia. La propriété appartient au saisi en vertu d'un jugement d'enregistrement émis par le tribunal foncier de Mahdia en date du 01/10/2009, sur la base de la demande d'enregistrement obligatoire n°31830, datée du 05/02/2014, dépôt Mahdia, volume 01, numéro 491.

Deuxième bien immobilier : L'intégralité du bien objet du titre foncier n° 49936 Mahdia, appelé "Rokia", appartenant à Mefteh Chaïbi, composé de la parcelle p0305, secteur lettre "N", d'une superficie de 44 ares 9 centiares. Il s'agit d'un bien à vocation agricole constitué d'un terrain planté d'oliviers, situé à Imada d'El-Achaba, délégation d'El-Jem, gouvernorat de Mahdia. Les références d'enregistrement des

droits du saisi sont datées du 18 octobre 2017, dépôt Mahdia, volume 03, numéro 2038.

Troisième bien immobilier : La totalité de l'immeuble objet du titre foncier n° 52891 Mahdia, appelé "Ramdhana", appartenant à Ramdhan Ben Mohamed Ben Ahmed Sassi, composé de la parcelle n° 485, secteur lettre "N", d'une superficie de 51 ares 72 centiares. Il s'agit d'un bien à vocation agricole constitué d'un terrain nu avec des oliviers et des amandiers, situé à Imada d'El Achaba, délégation d'El-Iem, gouvernorat de Mahdia. Ce bien est la propriété de la personne saisie en vertu d'un jugement d'enregistrement rendu par le tribunal foncier de Mahdia en date du 14/07/2016, et de sa décision de rectification daté du 08/01/2019, sur la base de la demande d'enregistrement obligatoire n° 33007. Références du dépôt de l'enregistrement des droits du saisi: 21 janvier 2019, dépôt Mahdia, volume 2019/02, numéro 105.

5-Prix d'ouverture :

La valeur réelle de l'ensemble des biens immobiliers a été estimée par l'expert judiciaire immobilier, M. Hachemi Al-Maallal, en vertu de l'ordonnance sur requête n° 2024/5434 émise par le président du tribunal de première instance de Mahdia en date du 12/08/2024, selon son rapport daté du 01/10/2024, à la somme de cinquante-neuf mille quatre cent quatre-vingt-huit dinars et 375 millimes (59 488,375 DT), répartie comme suit :Sept mille cent soixante-quatorze dinars et 375 millimes (7 174,375 D) pour le premier bien appartenant à Omar ben Mohamed Sassi du titre foncier n°42498 Mahdia et Vingt-six mille quatre cent cinquante quatre dinars (26 454 D) pour le deuxième bien appartenant à Meftah Chaïbi du titre foncier n°49936 Mahdia et Vingt-cinq mille huit cent soixante-dinars (25860 D) pour le troisième bien appartenant à Ramadhan ben Mohamed Sassi du titre foncier n°52891 Mahdia. À cela s'ajoutent aussi les frais de poursuite.

6- Date de vente : La vente aura lieu le mercredi trois septembre deux mille vingt-Cinq (3/9/2025) à partir de neuf heures de matin à la chambre des saisies immobilières au tribunal de première instance de Mahdia.

7- La visite du bien objet : La visite peut se faire quotidiennement pendant les heures du travail.

Pour la consultation du cahier des charges ou pour avoir de plus amples renseignements contactez le greffe de la chambre des saisies immobilières au tribunal de première instance de Mahdia et au cabinet de l'avocat poursuivant situé à immeuble Molka, deuxième étage -rue de la justice- Mahdia. La participation à la vente ne peut se faire qu'à celui qui aurait préablement consigné le 1/3 de la mise à prix et les étrangers doivent avoir l'autorisation préalable exigé par le gouverneur de Mahdia.

2025S01012VEPA1

Vente immobilière suite à un jugement de licitation Après la réduction du prix

Le demandeur poursuivant : Kamel Maklouf, sis à cité R 9 n° 35 Monastir.

Le défendeur : Victor Oliver, sis à El Agba, immeuble Omezzine Monastir.

L'avocat poursuivant : Maître Noureddine Allègue, Avocat à la cour de cassation, Sis à Immeuble Le Pacha, 2ème étage n° 2 Monastir, titulaire de la carte d'identité nationale n° 04157525 du 24/12/2019.

Le jugement de licitation : jugement de 1ère instance n° 20010 le 24/5/2024 du tribunal de 1ère instance de Monastir.

L'immeuble mis à l'adjudication : l'immeuble consiste en la moitié indivise de l'appartement n° A 14 sis à El Agba, Immeuble Omezzine 4ème étage Monastir ayant pour superficie 96 m2 et se compose de 2 chambres à coucher, un salon, une salle de bain, une cuisine et un séchoir. L'immeuble est entouré au nord par la voie publique, au sud par la résidence Bochra, à l'est par l'immeuble où se trouve le café « LAVAZA » et à l'ouest par un terrain nu.

Mise à prix : Le prix de vente est déterminé à quarante-six mille quatre-vingt dinars (46.080.000) et ce après la réduction du prix initial de 40% plus 2219.543 dinars les frais de la première adjudication avec les frais de cette adjudication.

La participation à l'adjudication ne peut être faite qu'à travers un avocat après avoir consigné le 1/3 du prix à la caisse des consignations ou présenter un chèque certifié, le poursuivant est dispensé de cette formalité.

Date de l'adjudication : Le Mercredi 3 septembre 2025 à la Salle des criées au tribunal de première instance de Monastir à partir de neuf heures du Matin.

Visite de l'immeuble : tout intéressé peut visiter l'immeuble chaque dimanche de Neuf heures à quatorze heures.

L'avocat poursuivant : Maître Noureddine Allègue sis à Immeuble Le Pacha 2ème étage n2 Monastir.

2025S01013VEPA1

Vente aux enchères publiques

Maître Mohamed Ilyés Kallel

Avocat à la cour de cassation

27 avenue Hédi Chaker 3000 Sfax

Tel : 74226461 - Fax 74224114

Poursuivant : Maison du Bois du Sud, au nom de son représentant légal, Société anonyme inscrite au registre national des entreprises sous le numéro 0018370Q, sis à la route de Gabés Km4.5 Sfax.

Avocat poursuivant : Maître Mohamed Elyes Kallel avocat à Sfax, 27 rue Hédi Chaker Sfax.

Partie saisie : - Mr Moez Sfayhi, commerçant, titulaire de la CIN n° 04625047, sis rue Souki Belkhir n° 24 Tunis et 5 ruelle Zehani rue Chebka Tunis.

L'immeuble saisi : Il sera procédé le Mardi 9/9/2025 à 9h du matin à l'audience et devant la chambre des criées au tribunal de première instance de Tunis à la vente d'un

terrain objet du titre foncier n° 202538 Tunis dénommé « Yasmine » sis au 91 rue Bab Saadoun et 3 ruelle Ben Yahya Bab Souika d'une superficie de 132 m2 sur lequel est bâtie un petit immeuble.

Le rez de chaussée contient un appartement de 90m2 consistant en un salon et deux chambres un couloir, cuisine, salle de bain et les escaliers qui menent au 1er étage et une cour carrelée de 7m2 environ.

L'étage est de 125m2 consistant en deux appartements chaque appartement est constitué de deux chambres, une salle de bain, une cuisine et un couloir puis il y' a les escaliers qui mène au toit.

Mise à prix : Le prix de l'immeuble objet du titre foncier n° 202538» Tunis dénommé « Yasmine » est fixé à trois cent soixante douze milles sept cents treize dinars (372.713.000 D) auquel s'ajoutent les frais qui seront fixés le jour de l'audience.

La visite de l'immeuble aura lieu tous les jours pendant les heures de bureau.

Pour tout autre renseignement, s'adresser au greffe de tribunal de première instance de Tunis, où se trouve déposé le cahier de charges ou à l'étude poursuivant Maître Mohamed Elyes Kallel, 27 Avenue Hédi Chaker Sfax.

Toute personne désirant participer aux enchères publiques doit consigner le tiers du prix par un avocat.

2025X01022VEPA1

Vente d'un immeuble aux enchères publiques après déduction de la mise à prix de 40%

Partie poursuivante : BH Recouvrement (ex société générale de recouvrement de créances) SA représentée par son directeur général demeurant à son siège sis 67 rue Alain Savary cité jardins 2 immeuble B inscrite au RNE à Tunis sous le n° 0788628G. en qualité de créancier nanti.

L'Avocat poursuivant : Maître Aissaoui Abdelaziz, Avocat à la cour de cassation demeurant à l'avenue Med Salah Belhadj Résidence Le Printemps Bloc B - RDC Ariana 2080.

Partie saisie : Ridha Ben Mostfa Ben Mohamed Ben Salah Bessalah, de nationalité tunisienne, titulaire de la carte d'identité nationale n° 03295204, domicilié à la rue El Waha, Balad, Gabès, en sa qualité de caution hypothécaire.

Propriété saisie : Le bien appartenant au débiteur susmentionné, nommé "Firas", objet du titre foncier n° 11663 Gabès, situé à la rue El Waha, localité Balad, délégation de Gabès Est, gouvernorat de Gabès, à l'angle de deux rues, d'une superficie de 137 m2 répartie en 137 parts, consiste en un terrain sur lequel est édifié un immeuble comprenant un rez-de-chaussée et un étage, sis à la rue El Waha, Balad, Gabès, et se composant de: Rez-dechaussée: comprenant une entrée et un escalier d'une surface de 18,7 m2, un atelier de ferronnerie loué, d'une surface estimée à 116 m2 (murs inclus), et une station de dessalement d'eau également louée, d'une surface estimée à 21 m2 (murs inclus). Premier étage : utilisé par la partie saisie comme résidence principale, comprenant trois chambres, un salon, une salle de bain, une cuisine, une cour non couverte attenante à la cuisine, et un balcon donnant sur la rue El Waha. La surface de l'étage est de 151,7 m2 (murs inclus), sans inclure la surface de l'escalier. La superficie de l'escalier au premier étage est de 24,0 m2.

Mise à prix : La mise à prix est fixée à cent vingt-trois mille cent trente dinars 800 millimes (123.130,800 TND), Frais et Honoraires d'avocat en sus.

Date et lieu de l'adjudication : Le lundi 8 septembre 2025, à partir de 9h00 du matin, devant la chambre des criées au tribunal de première instance de Gabés.

La visite de la propriété peut avoir lieu tous les jours de la semaine.

2025402738VEPA1

Vente d'un immeuble aux enchères publiques

Partie poursuivante : BH Banque (ex Banque de l'Habitat), Société anonyme, inscrite au registre national des entreprises sous l'identifiant unique n° W 0024588, représentée par son directeur général résidant à son siège social situé au 18, avenue Mohamed V, Tunis 1080, ou à son agence concernée au Kef, située sur l'avenue Mongi Slim au Kef.

L'Avocat poursuivant : Maître Aissaoui Abdelaziz, Avocat à la cour de cassation demeurant 10 rue du Brésil Tunis 1002.

Partie saisie : Walid Ben Rouf Ben Jaziri Ben Tard, titulaire de la carte d'identité nationale n° 08002633, agriculteur, résident à l'adresse suivante : 17, Rue Taher Sfar, Le Kef 7100.

Propriété saisie : L'ensemble de la propriété objet des deux titres fonciers n° 23090 Kef, dénommé "Al-Zalzouli", situé dans la délégation de Kef, d'une superficie de 162 m2, subdivisé en 162 parties, et du titre foncier n° 1178 Kef, dénommé "Al-Zalzouli", situé en bordure de la rue à Kef, d'une superficie de 219 m2, subdivisé en 219 parties, représentant un immeuble situé au bord de la rue Taher Sfar à la ville de Kef, dont la façade nord est en soubassement, orientée vers les entrées principales de l'immeuble qui est sur un terrain de forme rectangulaire, couvrant une surface de 381 m2. Cette surface représente la superficie totale des deux titres fonciers mentionnés ci-dessus. L'immeuble se compose d'un sous-sol, d'un rez-de-chaussée et de deux étages. Les détails de la répartition de l'espace sont les suivants:

Sous-sol: Un garage avec une cour d'une superficie de 257 m2.

Rez-de-chaussée: Trois appartements résidentiels, dont:

Le premier avec 2 chambres, cuisine, salle de bain, balcon et hall d'entrée, d'une superficie de 109 m2.

Le deuxième avec 2 chambres, salon, salle de bain, cuisine, et balcon, séparés par un couloir, d'une superficie de 138 m2.

Le troisième avec 2 chambres, salon, salle de bain, cuisine, et deux balcons, d'une superficie de 86 m2.

Premier étage : Deux appartements, dont :

Le premier avec 3 chambres, salons, salle à manger, salle de bain et deux balcons, séparés par un hall, d'une superficie de 240 m2.

Le second avec 2 chambres, salon, cuisine, salle de bain et deux balcons, d'une superficie de 89 m2.

Deuxième étage : Deux appartements, dont :

Le premier avec 3 chambres, salons, salle à manger, cuisine, salle de bain, toilettes indépendantes, et un balcon, d'une superficie de 112 m2.

Ainsi, l'immeuble est constitué de 7 appartements résidentiels, chacun avec des entrées indépendantes. Les escaliers qui desservent ces appartements sont situés dans une cage l'escalier en béton, conformément aux plans en annexe.

De plus, l'immeuble comprend un espace annexe aménagé sur le toit du deuxième étage, d'une superficie de 19 m2. Les murs de l'immeuble sont construits en briques double cloison (épaisseur 35 cm pour les murs extérieurs), et en briques de 8 et 6 cm pour les cloisons internes, renforcées par des structures en béton armé.

L'immeuble est construit selon les normes techniques de l'architecture en vigueur et est d'une conception soignée et minutieuse.

Mise à prix : Un million cent trente-cinq mille dinars (1.135.000,000 DT), frais et honoraires d'avocat en sus.

Date et lieu de l'adjudication : le 4/9/2025 à partir de 9 heures devant la chambre des criées au tribunal de première instance du Kef.

La visite de la propriété peut avoir lieu tous les jours de la semaine.

2025402739VEPA1

Vente aux enchères publiques suite à une saisie immobilière

Etude de Maître Melliti Emna

Avocate à la cour de cassation

Partie poursuivante : La Banque de Tunisie, S.A, siège social, 02 rue de la Turquie, Tunis représentée par son PDG. Identifient Unique 0000120H.

L'Avocat poursuivant : Maître Melliti Emna -Avocate à la cour de cassation - 18 rue Ressas El Menzah 1 tél/71 230203, M.F81033HAP000.

Partie poursuivie : Mr Mondher ESSAMET, C.I.N n° 01297525 demeurant à l'avenue de L'U.M.A, Cité Jawhara Bloc A3, Appt n° 13 La Soukra 2036, et à l'hôtel Nawres Mrezga Nabeul.

Immeuble saisi et mis en vente : la totalité des 543parts/6381 parts indivises, revenant à la partie poursuivie dans la propriété dénommée «Naziha 328» objet du titre foncier n° 38215 Tunis, qui consiste en la parcelle n° 6 du plan du morcellement du dit titre, divisé en huit parcelles, sise à Hammamet gouvernorat de Nabeul sur la route Nabeul .Hammamet situé dans une Zone urbaine délimité par les parcelles n° 5-8-7 du dit plan, alimenté par l'électricité et l'eau potable, le dit titre est inclue dans le plan d'aménagement du territoire de l'année 2009, approuvé par la municipalité de Hammamet.

Mise à prix : Est fixée après rabais de 40% à la somme de Cent Quatre Vingt Douze Mille Dinars (192.000d000) frais en sus.

Date et lieu de l'Adjudication : Le Lundi 1er septembre 2025 à partir de 9h à l'audience des saisies immobilières auprès du tribunal de première instance de Grombalia.

La visite est possible tous les jours de la semaine et pour plus ample informations consulter le cahier de charge au greffe du tribunal de première Instance de Grombalia ou au cabinet de 1'Avocat poursuivant.

Observation : Tout participant aux enchères doit consigner le tiers de la mise à prix à la trésorerie ou présenter un chèque certifié ou une garantie bancaire irrévocable avant la date de l'adjudication par l'intermédiaire d'un Avocat et pour les étrangers l'obtention de l'autorisation du gouverneur.

2025402741VEPA1

Avis aux créanciers

Faillite Société des Nouvelles Carrières du Sud (0749492R)

Ventes matériels divers suivant cahier des charges

Les personnes souhaitant participer à l'appel d'offres pour l'acquisition de matériels divers sis à Tejra gouvernorat de Médenine, doivent soumettre leurs offres au plus tard le 22/09/2025. Le cahier des charges sera retiré auprès du cabinet du syndic de faillite sis à la rue du lac Malarene, Résidence Errihab, Bloc D, appartement 104, Les Berges du lac I, Tunis (téléphone 98.324.604) contre le paiement non remboursable de 300 dinars.

2025R02257VEPA2

Décision d'ouverture de la procédure de règlement judiciaire Société EXPORSAL

Siège social: Zone d'activités économiques de Zarzis Matricule fiscal: 0778643A

En date du 24 juillet 2025, le Tribunal de première instance de Médenine a rendu une décision acceptant la demande de règlement judiciaire présentée par la société bénéficiaire EXPORSAL et ouvrant une période d'observation de neuf mois, en la déclarant en état de cessation de paiement depuis le 15 avril 2024.

Conformément à la loi, il a été décidé:

- La nomination de Monsieur Lassad Essid en qualité d'administrateur judiciaire, chargé d'élaborer un plan de redressement,

- La désignation de Madame Najeh Abdelmoumen comme juge commissaire L'interdiction faite à la société requérante de céder ou d'hypothéquer les actifs de l'entreprise sans autorisation préalable du président du tribunal:

- La suspension des procédures d'exécution visant la récupération de biens meubles ou immeubles ou le recouvrement de créances antérieures à la date de la décision, que ce soit à l'encontre du débiteur, du garant hypothécaire ou personnel s'il existe,

- La suspension des délais de prescription ainsi que le gel de tous les intérêts et pénalités de retard jusqu'à la fin de la période d'observation.

Les créanciers sont invités à présenter l'état de leurs créances, accompagné des pièces justificatives, dans un délai de 30 jours à compter de la publication de cette décision, soit directement auprès de l'administrateur judiciaire, soit par courrier recommandé avec accusé de réception, à l'adresse suivante:

Bureau de l'administrateur judiciairé Lassad Essid, Rue Imam Sahnoun, Midoun 4116 Djerba, B.P. 383.

2025R02274VEPA2

CONVOCATIONS

Sociétés anonymes

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

La Société Tunisienne d'Acconage et de Manutention STAM

Société anonyme au capital de 54.500.000 Dinars

Siège social : Avenue de la République - n° 19 -1002 Tunis

Identifiant Unique 000611 0G

Les actionnaires de la Société Tunisienne d'Acconage et de Manutention - STAM, sont invités à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le 10 septembre 2025 à partir de 10Heures au siège social, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

1- Entériner sur le retard de la tenue de l'assemblée générale ordinaire,

2- Lecture du rapport du Conseil d'Administration concernant l'activité de la Société Tunisienne d'Acconage et de Manutention au titre de l'année 2023,

3- Lecture du rapport général du commissaire aux comptes au titre de l'année 2023,

4- Lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes,

5- Approbation des états financiers relatifs à l'exercice clos le 31/12/2023,

6- Affectation du résultat de l'exercice 2023,

7- Quitus aux membres du Conseil d'Administration pour l'exercice 2023,

8- Nomination d'un Président Directeur Général à la Société Tunisienne d'Acconnage et de Manutention,

9- Fixation des jetons de présence des membres du Conseil d'Administration au titre de l'exercice 2023,

10- Fixation des jetons de présence des membres du Comité Permanent d'Audit au titre de l'exercice 2023,

11- Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes de la Société pour les années 2024-2025 et 2026,

12- Pouvoirs en vue des formalités.

2025R02263SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

La Société Tunisienne d'Acconage et de Manutention STAM

Société anonyme au capital de 54.500.000 Dinars

Siège social : Avenue de la République – n° 19 -1002 Tunis

Identifiant Unique : 0006110G

Les actionnaires de la Société Tunisienne d'Acconage et de Manutention - STAM, sont invités à l'Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra le 10 Septembre 2025 à partir de 11 Heures au siège social, quartier 316, rue Aflatoun, zone industrielle Khereddine, les Berges du Lac 3, banlieue nord, Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

1. Maintien de l'activité de la société en application des dispositions de l'article 388 du code des sociétés commerciales.

2. Révision du premier paragraphe relatif à l'article 04 du statut de la Société.

3. Pouvoirs en vue des formalités.

2025R02264SANB3

Convocation de l'assemblée générale ordinaire de

La Société : CIF S.A

S.A au capital de 530.000 Dinars

MF : 718353K

Messieurs les actionnaires de la Société CIF. Société anonyme, sont convoqués en assemblée générale ordinaire le 31 août 2025 à 10 heures, au bureau du commissaire aux comptes à Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation du retard de la tenue de l'assemblée générale ordinaire,

- Examen du rapport d'activité des années 2023 et 2024 et des états financiers arrêtés au 31/12/2023 et au 31/12/2024,

- Lecture des rapports du commissaire aux comptes des années 2023 et 2024,

- Approbation des états financiers arrêtés au 31/12/2023 et au 31/12/2024,

- Affectation des résultats des années 2023 et 2024,

- Quitus aux administrateurs.

2025R02283SANB3

Société Tunisienne d'Outillage «SOTO»

Société anonyme au capital de 1.620.000 Dinars

Siège social : 48 Rue Ibn Khaldoun -1001 Tunis

Identifiant Unique n° 0000010C

Messieurs les actionnaires, en ma qualité de commissaire aux comptes de la société SOTO, je vous convoque en assemblée générale ordinaire de la Société SOTO qui se réunira le jeudi quatre septembre 2025 à dix heures au 64 Rue Houcine Bouzayenne- Tunis en application de l'article 420 du code de commerce et ce en vue de statuer sur l'ordre du jour suivant :

1- Statuer sur le devenir de la société en application de l'article 420 du code de commerce.

2- Questions diverses.

3- Pouvoirs pour formalités.

2025402743SANB3

Convocation à l'AGE du 28 août 2025

SBA TUNISIE

Société anonyme

Au capital de 1 504990 D

Siège social : Green Center, Bloc C-3-1, Rue du lac de Constance 1053 - Les Berges du Lac - Tunis, TUNISIE

M.F : 1382628 M/A/M/000

Mesdames et Messieurs les actionnaires de SBA Tunisie sont priés d'assister à la réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra le 28/08/2025 à 10h00 au siège social de la société - Green Center, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

- Entrée au capital des actionnaires « INNOVATECH » et de l'actionnaire «CAPITAL'ACT Seed Fund»,

- Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration et lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes relatifs à cette opération d'augmentation du capital avec renonciation aux droits préférentiels de souscription,

- Approbation de l'augmentation du capital social par souscription en numéraire,

- Modification et mise à jour des statuts en conséquence,

- Autorisation d'émission d'obligations convertibles en actions,

- Nomination d'un nouvel administrateur,

- Modification des statuts pour intégrer les modalités de tenue à distance des réunions et la signature électronique,

- Pouvoir au porteur pour la réalisation de l'opération.

2025402744SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

INTERNATIONAL HOSPITAL CNTER OF TUNISIA-IHCT

Société anonyme au capital de 36.790.000 DT

Siége social : Immeuble Carthagéne, Centre urbain Nord 1082-Tunis

Objet social : Centre Hospitalier Privé

Registre national des entreprises : 1102071P

Matricule fiscal : 1102071P/A/M/000

Le conseil d'administration de l'INTERNATIONAL HOSPITAL CENTER Of TUNISIA convoque tous les actionnaires à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le vendredi 29 août 2025 à 18h au siège social et ce à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

1. Lecture du rapport d'activité relatif à l'exercice 2024,

2. Présentation des états financiers individuels et consolidés relatifs à l'exercice 2024,

3. Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2024,

4. Approbation du rapport d'activité ainsi que des états financiers individuels et consolidés relatifs à l'exercice 2024,

5. Affectation des résultats de l'exercice 2024,

6. Approbation des conventions règlementées au titre de l'exercice 2024,

7. Fixation du montant des jetons de présence.

8. Quitus aux administrateurs au titre de l'exercice 2024.

2025402751SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Extraordinaire

INTERNATIONAL HOSPITAL CENTER OF TUNISIA - IHCT

Société anonyme au capital de 36.790.000 DT

Siège social : Carthagène - Centre Urbain Nord -1082 - Tunis

Objet social : Centre hospitalier privé

Registre national des entreprises : 1102071P

Matricule fiscal : 1102071P/A/M/000

Le conseil d'administration convoque tous les actionnaires à l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le vendredi 29 Aout 2025 à 19h au siège social et ce à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

1. La séparation des fonctions du Président du conseil d'administration et du Directeur Général de la Clinique.

2. Modification corrélative des statuts de la société.

2025402753SANB3

Sociétés à responsabilité limitée

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

STE TUNICAM

SARL - capital social 225 000.000 dt

Siège social : 03 rue du Congo, Sidi Fathallah, Jebel Djeloud Tunis

RNE 1124839K

A l'attention des associés de la société TUNICAM

Nous avons l'honneur de vous convoquer à l'assemblée générale extra ordinaire de la société TUNICAM qui se tiendra le 28/8/2025 à 10h à l'immeuble la Carte Lot BC4 centre Urbain Nord, 1082 Tunis pour statuer sur l'ordre du jour suivant ordre du jour :

1. Transfert du siège social.

2. Révocation du gérant.

3. Nomination d'un nouveau gérant.

4. Questions diverses

5. Pouvoirs pour formaliser

Conformément aux statuts, les documents comptables et les rapports sont tenus à votre disposition au siège social.

Nous vous prions de bien vouloir être présent(e) ou de vous faire représenter, le cas échéant, par procuration écrite.

2025R02275SRLB3

Sociétés communautaires

Convocation à une assemblée générale constitutive d'une société citoyenne locale à Sidi Bou Ali

Les fondateurs de cette société citoyenne locale « MaxProtein ماكس بروتين» invitent tous les actionnaires du capital social de la société à assister à l'assemblée générale constitutive qui se tiendra le 24 août 2025, à 18h, délégation de Sidi Bou Ali, l'ordre du jour de l'assemblée comprend les points suivants :

- Approbation des statuts types de la société,

- Approbation du règlement intérieur type de la société,

- Election des membres du premier conseil d'administration de la société.

Chaque actionnaire du capital social doit être titulaire du reçu bancaire délivré en contrepartie du paiement de la somme souscrite.

2025S01019SODB3

DIVERS

Avis au public

Perte du titre de propriété

Mr Saleh ben Ali ben Mohamed Elgharmoul, retraité, demeurant 192 Rue Elfaleh Msaken Sousse, titulaire de CIN n° 2878099 délivrée le 8/5/2014, déclare la perte de son titre de propriété n° 3/3518 daté du 18/2/2004 du titre foncier n° 96750 Sousse.

2025S01016DIVD2

Avis

Monsieur Hedi Ben Mohamed Benselem annonce que son titre de propriété n° 02/32038 du titre foncier 110854 Sfax a disparu et veut extraire un autre qui le remplace.

2025X01020DIVD2